

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 4 octobre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 27 septembre 2022

Nombre de conseillers : en exercice **19** – présents **14** – votants **19**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - FIORONI Stéphane - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : DU PONTAVICE Quentin à HAUBER-IMBERT Isabelle
ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina
GARCIN Aurélien à PORTEVIN Christine
DEJY Guillaume à CERBINO-BARBEROUX Sylvie
CHARPIOT François à BERARD Maxime

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : ETUDE PATRIMONIALE ET DE STRUCTURE : JARDIN
D'EYGLIERS – DEMANDE DE SUBVENTION**

N°20221004-04

Rapporteur : M. BERARD

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Inscrit dans la convention Petites villes de demain, le projet d'aménagement de jardin de la tour d'Eygliers est étroitement lié à la reconstruction des logements du fonds de la place Albert. Il est prévu de recréer un cheminement entre la tour d'Eygliers et la place Albert, par une traboule, et d'aménager un jardin public.

La mairie de Guillestre a confié la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de ce jardin au cabinet PLO. Le permis d'aménager devrait être déposé prochainement.

Le jardin est situé au pied des remparts et de la tour d'Eygliers. Il est a priori prévu dans l'aménagement de démolir un mur séparatif adossé aux remparts. Après rencontre et échanges avec

l'Architecte des Bâtiments de France, une étude architecturale et technique doit être réalisée sur les remparts et le mur séparatif afin d'identifier les éventuelles faiblesses d'une part, dans l'objectif d'y remédier, et les éventuels liens historiques entre les éléments d'autre part.

En fonction de cette étude, l'aménagement pourra être modifié, notamment en ce qui concerne la démolition du mur séparatif.

En tant que Petite ville de demain (PVD), la commune peut solliciter des aides de la Banque des territoires pour réaliser des études préalables aux projets inscrits dans la convention PVD. Les fonds sont gérés via le département des Hautes-Alpes.

L'étude architecturale et technique est estimée à un montant prévisionnel de 30 000 € HT.

Il est proposé de solliciter les subventions de la Banque des territoires – via la gestion départementale, à hauteur de 50% soit 15 000 €.

Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU la convention Petites villes de demain signée le 11 mai 2021 ;

VU la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme Petites villes de demain au bénéfice de la commune de Guillestre, signée entre le département des Hautes Alpes et la commune de Guillestre le 28 octobre 2021 ;

VU le budget primitif 2022 ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 26 septembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avancée du projet d'aménagement du jardin d'Eyglis ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une étude architecturale et technique sur les remparts et le mur séparatif ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** les subventions telles que présentées dans le tableau suivant :
- **VALIDE** la réalisation d'une étude architecturale et patrimoniale pour les remparts et murs séparatif dans le cadre du projet d'aménagement du jardin d'Eyglis ;
- **ADOpte** le plan de financement tel que présenté soit

DEPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES	
Montant de l'étude	30 000 €	Banque des territoires – PVD 50%	15 000 €
		Commune 50 % hors TVA	15 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le département pour des fonds de la banque des territoires dans le cadre du dispositif Petites villes de demain pour la réalisation d'une étude architecturale et patrimoniale des remparts et mur séparatif du jardin d'Eyglis, à hauteur de 50% soit 15 000 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 4 octobre 2022,
Le Maire, Christine PORTEVIN